

INTITULE DU POSTE

ENSA VERSAILLES-2024-1778261-PROF STA cat 2 n°1

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Professeur.e / Sciences et techniques pour l'architecture / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Ile-de-France
Département	Yvelines
Adresse	5 avenue de Sceaux – BP 674 – 78006 Versailles Cédex

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ÉNSA Versailles fonde sa singularité sur la qualité et la variété de ses enseignants. Le dialogue permanent entre les enseignants, l'administration et les étudiants entretient la réactivité de l'école. Tout en se positionnant sur des sujets précis, l'école évite tout positionnement doctrinal. Le dynamisme de ses instances lui permet de s'adapter rapidement à l'actualité des problématiques soumises à la profession architecturale.

Les enseignants ont la liberté de développer les sujets qu'ils estiment les plus importants, qu'ils soient d'actualité ou bien fondamentaux. En cycle Master, ces sujets s'organisent autour de cinq questions renouvelées tous les cinq ans, pour que chacun puisse travailler sur ses spécialités sans renoncer au collectif.

Trois principes fondamentaux organisent la formation en projet : la conception sur les grands territoires et le paysage du XXI^e siècle ; la maîtrise d'un savoir-faire plastique en représentation du projet ; la transdisciplinarité qui croise l'enseignement du projet avec arts plastiques, les SHSA ou encore l'expérimentation technique.

L'ÉNSA Versailles propose également un master spécialisé, une formation HMNOP, une préparation au concours AUE, une formation post-master (Mastere), un double diplôme architecte-ingénieur et une formation professionnelle au diplôme d'État d'architecte (DEA).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

La recherche se structure au sein d'un laboratoire, le LéaV, autour de cinq axes thématiques : **Éléments et phénomènes / Métropolisations et nouvelles formes d'urbanité / Espaces, corps, sensibilités : une mise en récit du monde / Transition(s), Transformation(s)**. Les chercheurs, pour la plupart enseignants à l'école, entretiennent le lien indispensable entre enseignement et recherche.

L'ÉNSA Versailles prépare au doctorat en architecture qu'elle co-délivre avec l'Université Paris-Saclay, ainsi qu'avec CY Cergy Paris Université, et plus particulièrement son Ecole Universitaire de Recherche, avec laquelle elle développe le doctorat par le projet.

Le projet d'établissement s'articule autour de la création d'un plan étudiant, de nouvelles formations (culture de l'expérimentation, post-diplôme dédiées au logement et à la transition écologique, petite école d'architecture) et de lieux innovants (fablab, espaces pour l'expérimentation à grande échelle).

L'ÉNSA Versailles se distingue enfin par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui permet de croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

L'enseignant.e devra posséder une solide maîtrise des sciences, des théories et de l'histoire de la construction. Il lui faudra proposer des enseignements soucieux d'une approche pluridisciplinaire. Il ou elle devra également posséder une bonne expérience dans le domaine de la recherche. Ses travaux pourront s'inscrire en particulier dans l'axe « Eléments et phénomènes » développé au sein du laboratoire, le LéaV, comme au sein des enseignements de Master.

Enfin, il/elle devra assumer la coordination des enseignements du champs STA.

Cycle Licence :

L'enseignant.e devra dispenser des cours magistraux et des travaux dirigés sur les enjeux de la construction (Licence 1).

Il ou elle devra également développer un nouveau module d'enseignement en Licence 3 (48 HETD) sur la construction bio et géo-sourcée en s'appuyant sur la plateforme RESSOURCE, conçue par AMACO, en partenariat avec plusieurs écoles dont l'ENSA Versailles, et dédiée à l'enseignement de la réhabilitation et de la construction bio et géo-sourcée.

Cycle Master

L'enseignant devra être formé à la recherche. Il/elle animera des séminaires de mémoire et des ateliers d'initiation à la recherche, autour des questions de construction, d'environnement, et d'architecture abordées sous l'angle des sciences et techniques. Le candidat devra proposer une pédagogie par l'expérimentation, en s'appuyant notamment sur les ressources du fablab.

Il/elle aura enfin en charge le cours magistral consacré aux enjeux de la construction en cycle Master (32 HETD).

Encadrement des PFE, coordination pédagogique, responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école :

L'enseignant.e devra intégrer les instances de l'école et participer activement à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'ENSA Versailles, que ce soit dans son contenu ou dans les relations que développe l'école avec des partenaires extérieurs, notamment à l'international (partenariats et échanges internationaux).

Le candidat devra aussi s'engager dans la construction et le développement des formations complémentaires de l'école, notamment le bicursus Architecte-Ingénieur, tant dans le projet pédagogique que dans la recherche de rapprochements entre les laboratoires des établissements.

Il ou elle devra aussi chercher à établir des liaisons entre ses activités de recherche et l'enseignement dispensé dans les deux cycles en participant aux réflexions menées par les instances de l'école.

Le candidat devra être impliqué dans le laboratoire de l'école, notamment autour des questions constructives.

CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Nombre d'enseignants dans la discipline : 5 titulaires (maîtres de conférences) et 4 maîtres de conférences associés (1 à temps plein et 3 à mi-temps)

Liaisons hiérarchiques : Le directeur de l'ENSA Versailles

Liaisons fonctionnelles : La directrice des études et de la recherche

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Les enseignements et travaux de recherche du candidat ou de la candidate devront s'inscrire dans le champ des Sciences et techniques de l'architecture et démontrer son expertise dans le domaine.

L'école attend du candidat ou de la candidate qu'il/elle possède une culture du projet, une bonne connaissance du monde professionnel des agences d'architecture et d'urbanisme et une expérience solide de collaboration et de recherche appliquée dans ces contextes.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant.e devra mener des travaux de recherche en capacité de résonner et de trouver des échos avec les problématiques de recherche développées au sein du laboratoire de l'école, le LéaV, en particulier au sein de l'axe « Eléments et phénomènes ». Il ou elle devra être capable de construire des passerelles entre le Projet et la Recherche.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Il serait souhaitable que le candidat soit titulaire d'un doctorat et souhaite s'engager dans une HDR.

D'une façon générale, l'école recherche un.e candidat.e capable de prendre des positions théoriques et critiques sur le monde de l'architecture d'aujourd'hui. Le/la candidat.e devra démontrer sa capacité à publier dans des revues scientifiques de rang A ainsi qu'à l'international. Au delà du contexte académique, il/elle doit être capable de s'exprimer dans les supports les plus divers, de faire sortir l'École hors de ses murs en organisant des débats pluridisciplinaires, en donnant des conférences devant les publics les plus variés et en menant une activité éditoriale permettant de montrer comment ses étudiants répondent, à travers leurs projets, à des problèmes de société. Le développement de l'École dans ses rapports à la société française et dans ses relations à l'étranger requiert un.e candidat.e capable de traiter l'architecture en rapport avec de grandes questions de société face à des publics divers et variés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ÉNSA Versailles .

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

rh@versailles.archi.fr